

# Aménagement des examens

## Première étape : constitution du dossier

Si vous avez besoin d'un aménagement des conditions de passage de vos examens (contrôles continus et examens terminaux), vous devez prendre rendez-vous **le plus tôt possible** auprès du Pôle handicap de l'université (avant le 13 octobre pour les examens terminaux du semestre 1). Pour cela envoyez un mail à [handicap@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:handicap@u-bordeaux-montaigne.fr) en précisant vos disponibilités. Vous pouvez également prendre contact par téléphone (cf.rubrique contact).

Ces aménagements peuvent être :

- \* Majoration de temps pour les épreuves écrites et orales
- \* Secrétaire d'examen
- \* Ordinateur
- \* Dispositions particulières
- \* Adaptation de supports (agrandissement du sujet , transcription braille...)
- \* Etc..

## Deuxième étape : faire une demande d'organisation d'aménagement :

- 1 . **Au moins 10 jours** avant la date de votre contrôle continu ou de votre oral, vous devez **informer le référent** handicap de votre UFR.
- 2 . Pour permettre une organisation efficace des aménagements de vos examens votre référent a besoin d'un certain nombre d'informations, pour cela vous devez **compléter** [le formulaire de demande d'aménagement des contrôles continus](#).
- 3 . **Déposez ou envoyer par mail ce formulaire** à votre référent.
- 4 . Votre référent vous tiendra informé par mail de l'organisation prévue pour votre examen.

## Contactez votre référent handicap à l'UFR :

Dans chaque UFR un référent administratif "étudiant handicapé" est désigné. Ce référent a pour rôle de mettre en place les aménagements d'examen dont vous avez besoin lors des contrôles continus et oraux.

- \* **UFR Humanités** : [handicap-humanités@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:handicap-humanités@u-bordeaux-montaigne.fr)
- \* **UFR Langues et civilisations** : [handicap-langues@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:handicap-langues@u-bordeaux-montaigne.fr)
- \* **UFR Sciences des territoires et de la communication** : [handicap-stc@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:handicap-stc@u-bordeaux-montaigne.fr)


Le pôle handicap et le service des examens organisent les aménagements dont vous avez besoin **en fonction de la notification par la Présidente de l'université de vos**

**aménagements des conditions de passage des examens.** Le pôle handicap dispose du calendrier des examens, vous n'avez donc pas de demande supplémentaire à faire.

Vous recevrez **10 jours avant** vos examens une convocation vous précisant la salle dans laquelle vous composerez.

Si vous décidez ne pas vous présenter aux examens merci d'en informer le pôle handicap.

[Pôle handicap](#)

 [Pauline Pinto](#) - Bat accueil rez de chaussée

Té: 05 57 12 10 87